

Appel à contributions – Cycle d’activités scientifiques du GRECDO 2024-2026

L’aménagement du contrat

Pour son premier cycle d’activités scientifiques, le Groupe de recherche sur les enjeux contemporains en droit des obligations (GRECDO) se propose d’accueillir différentes réflexions et de provoquer des discussions portant sur la thématique générale de l’aménagement du contrat.

Le terme « aménagement » réfère à la manière de disposer, d’agencer ou d’organiser quelque chose en vue d’un usage déterminé, de même qu’à l’action d’adapter quelque chose afin de le rendre plus efficace. En conséquence, la thématique peut s’articuler de multiples manières.

L’aménagement de tout contrat dépend forcément de la façon de concevoir la relation contractuelle. Au moment d’en élaborer les termes, les parties ne peuvent s’abstraire de leurs propres conceptions. Ainsi, l’aménagement peut être influencé par la conception dominante d’un type de contrat ou reposer sur un modèle contractuel qui agit alors comme une matrice conceptuelle. L’examen du contrat tel qu’aménagé permet ensuite de déceler son économie propre, son paradigme contractuel ou son principe organisateur. Il est aussi possible de remettre en question les éléments traditionnellement associés à la formation du contrat, tels que la place réelle du consentement dans son élaboration ou la portée effective de la liberté contractuelle, ainsi que de s’interroger sur l’efficacité des mesures destinées à contrôler les aménagements contractuels illégaux ou illicites.

Sous un angle fonctionnel ou structurel, l’organisation du contrat permet de réfléchir à la façon dont il est planifié, préparé, rédigé, assemblé et actualisé ; de s’interroger quant au développement des relations contractuelles et aux structures qu’adoptent les contractants ; d’examiner l’efficacité du contrat à atteindre le but visé ; d’étudier l’organisation des termes contractuels (en examinant les obligations qui font l’objet de clauses explicites et en les distinguant de celles qui ne sont qu’implicitement présentes, en sondant la manière dont les rédacteurs remplissent ou évaluent le contrat) ; et de penser aussi à la gestion des perturbations, voire de la désorganisation du contrat. De manière plus formelle, les problèmes liés à la rédaction, la lecture, la reproductibilité ou la diffusion de la convention peuvent aussi être étudiés.

Ainsi, le processus d’aménagement du contrat, tout comme le contrat une fois aménagé, peuvent être l’objet d’analyses conceptuelles, fonctionnelles, instrumentales ou autres, ce qui permet d’aborder de nombreuses questions. Le sujet ne concerne évidemment pas que les parties contractantes et la créativité qu’elles peuvent déployer. Il permet aussi d’aborder le rôle, les obligations et la responsabilité des juristes dans l’aménagement du contrat, par exemple lorsqu’ils rédigent des clauses prohibées par la loi. Le législateur, notamment par l’adoption de règles impératives, incitatives ou supplétives, participe aussi à l’aménagement du contrat. De même, l’apport des tribunaux est majeur et se manifeste entre autres lorsqu’ils dégagent d’un contrat des obligations implicites, ou encore lorsqu’ils écartent certaines clauses contractuelles au motif qu’elles sont abusives ou contraires aux finalités de la loi. La doctrine, que ce soit par les recommandations de rédaction qu’elle prodigue ou par l’influence qu’elle exerce, y contribue également.

La thématique générale de l'aménagement du contrat invite à discuter du contrat sous toutes ses formes, notamment :

- du contrat instantané (tant par sa formation que par son exécution), du contrat en formation continue, du contrat à exécution successive, ainsi que du contrat cadre;
- du contrat à durée déterminée ou indéterminée, du contrat renouvelable ou résiliable;
- du contrat transactionnel, du contrat relationnel et de tout l'éventail de contrats se déployant entre ces deux pôles;
- du contrat individuel, du contrat multipartite jusqu'au contrat collectif;
- du contrat d'adhésion tout comme du contrat longuement négocié, incluant les contrats types ou standardisés, les contrats octroyés suivant un processus d'appel d'offres et les contrats accordés de gré à gré;
- du contrat réglementé;
- du contrat privé et du contrat public;
- du contrat à forfait et du contrat à prix variables;
- du contrat intelligent et de l'apport de l'intelligence artificielle;
- du contrat incomplet, des clauses d'intégralité et des clauses d'exclusion (clauses de non-obligation, non-responsabilité, non-engagement, non-recours);
- du contrat vu comme un outil de prévision et de répartition des risques, un instrument de justice contractuelle ou un canevas flexible;
- du contrat en fait et du contrat en droit;
- etc.

Toute personne travaillant sur une thématique liée à l'aménagement du contrat est invitée à soumettre une proposition de contribution. Le cycle d'activités scientifiques portant sur l'aménagement du contrat se déploiera au cours des années universitaires 2024-2025 et 2025-2026. La programmation se déclinera sous différents formats : conférences en ligne ou en présentiel, ateliers, colloque ou mini-colloque, présentation de travaux de recherche par des étudiants des cycles supérieurs, etc.

Les propositions de contributions doivent inclure les éléments suivants : court résumé (au plus une page), coordonnées complètes et, au besoin, toute précision utile à la programmation (par ex. indisponibilité pour l'une ou l'autre des années du cycle). Elles doivent être transmises au plus tard le **15 septembre 2024** à l'adresse GRECDO@usherbrooke.ca. Un accusé de réception sera transmis. Les responsables du cycle d'activités scientifiques évalueront l'ensemble des propositions et communiqueront leurs décisions d'ici le 15 octobre 2024. Les propositions retenues seront intégrées à la programmation selon des modalités qui seront déterminées ultérieurement par les responsables du cycle en collaboration avec les personnes concernées.

Responsables du cycle d'activités scientifiques :

Marie-Hélène Dufour (marie-helene.dufour2@usherbrooke.ca)
Pascal Fréchette (pascal.frechette@usherbrooke.ca)
Nathalie Vézina (nathalie.vezina@usherbrooke.ca)